

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 novembre 2021**

Délibération N°4 du 22 novembre 2021

Date de convocation **Etaient présents : (18)**

16.11.21

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoint,
Pascal Ancelot, Benoît Boudet, Agnès Corruble, Patrick Jouen, Julien Ménard,
Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani,
Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Etaient Excusés : (5)

Emmanuelle Duplessis Yaha ayant donné délégation à Patrick Jouen, , Mickaël Lefevre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique Obin, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul.

Secrétaire de séance : Dominique Paul

**Tarifs communaux
Réactualisation 2021**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot,
Adjoint au maire

Propose au conseil municipal d'actualiser les tarifs des services communaux comme indiqué ci-après :

Tarifification des produits et services communaux

Cimetière

à compter du 1er janvier 2022

	2021	2022
Concession trentenaire	205,00 €	210,00 €
Caves urnes 30 ans	205,00 €	210,00 €
Taxe d'exhumation	35,00 €	40,00 €
Vacation du policier rural	20,00 €	20,00 €

Salle Municipale des Sports

à compter du 1er septembre 2022

**Forfait année scolaire selon la
fréquence**

	2021	2022
une heure par semaine	219,00 €	219,00 €

trois heures par semaine		637,00 €	637,00 €
six heures par semaine		1 253,00 €	1 253,00 €
douze heures par semaine		2 090,00 €	2 090,00 €

Jardins ouvriers
à compter du 1er janvier 2022

		2021	2022
Jardin le m²	arçuais	0,15 €	0,17 €
	extérieurs	0,30 €	0,35 €

Droits de place, voirie, terrasses
à compter du 1er janvier 2022

		2021	2022
<u>primeurs, maraichers, producteurs par ml</u>		0,50 €	0,50 €
abonnement par marché par ml (44 marchés)		20,00 €	20,00 €
<u>marchands ambulants par véhicule et par jour</u>		3,00 €	3,00 €
par véhicule abonnement annuel		73,00 €	75,00 €
poids lourds par jour		60,00 €	70,00 €
		2021	2022
<u>attractions foraines par m2 et par jour</u>			
baraque		0,35 €	0,35 €
manège de moins de 200 m2		0,30 €	0,30 €
forfait caravane pour durée de la fête avec benne		30,00 €	30,00 €
participation au branchement électrique		20,00 €	20,00 €
<u>cirques</u>			
1er jour avec mise à disposition de bennes à ordures		50,00 €	50,00 €
1er jour sans mise à disposition de bennes à ordures		30,00 €	30,00 €
<u>chevalets - portes menus</u>		gratuit	gratuit
<u>terrasses de cafés et restaurants</u>			
terrasse annuelle par m2 et par an		10,00 €	10,00 €
terrasse semestrielle par m2 et par an		6,00 €	6,00 €
terrasse trimestrielle par m2 et par an		4,00 €	4,00 €
prolongation par m2 et par mois		2,00 €	2,00 €
<u>commerce de détail</u>			
par m2 de trottoir		idem cafés	idem cafés
<u>permission de voirie</u>			
forfait pour toute permission		11,00 €	20,00 €
redevance par jour et par m2 occupé		0,15 €	0,30 €

Salle Alice Guy à compter du 1er janvier 2022	2021		2022	
	Arquais	Extérieur	Arquais	Extérieur
La 1/2 journée	100,00 €	150,00 €	100,00 €	150,00 €
La journée	150,00 €	230,00 €	150,00 €	230,00 €
Le week-end	300,00 €	450,00 €	300,00 €	450,00 €

Garages allée Elise Freinet à compter du 1er janvier 2022 si relocation / tarif au mois	2021	2022
garages de A à M	53,00 €	54,00 €
Garages N, O et P	63,00 €	64,00 €
garage Q	71,00 €	72,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré en décide ainsi.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

